



Financial Services Commission
Mauritius

***Discours de Mlle Clairette Ah Hen, Directrice Générale
Lors de la signature du protocole de coopération avec
l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) de France
Relative à la surveillance des entités visées par la directive sur les Gestionnaires de Fonds
d'Investissement Alternatifs
14 octobre 2014 -FSC House, Ebène***

Son Excellence Monsieur Laurent Garnier, l'Ambassadeur Français à Maurice
Distingués invités
Collègues de la FSC
Membres de la presse
Mesdames et Messieurs,

Bon après-midi

La signature de ce protocole d'accord est le 25^{ème} signé avec un pays de l'Union Européenne et contribuera ainsi à faire de Maurice une juridiction de choix sur l'échelle internationale pour le placement des fonds d'investissement.

Je voudrais ici ouvrir une page d'histoire - Maurice a une longue tradition d'activités de courtage, qui a connu ses débuts au 18^{ème} siècle alors que notre île était encore une colonie française. En effet, La Chambre des Courtiers, fut créé en 1804 pour faciliter les activités commerciales entre l'Europe et Maurice. Plus récemment, (au siècle dernier) en 1988, avec l'aide des autorités françaises, La Bourse de Maurice a vu le jour, s'inspirant de la "Bourse de Lyon" comme modèle. Mais depuis, le secteur a connu de grands développements devenant plus 'Anglo Saxon'.

Aujourd'hui, les pays de l'Union Européenne, les Etats-Unis, l'Afrique du Sud, l'Inde et la Chine comptent parmi les principaux partenaires commerciaux de Maurice.

Des liens forts unissent la France et Maurice de part l'histoire et d'une coopération continue entre nos deux pays. La France est une grande source d'aide financière pour Maurice ainsi qu'un partenaire privilégié en affaires, que ce soit dans le commerce, le domaine du textile, les technologies de l'information et de la communication (TIC) ainsi que le tourisme.

La France reste aussi une destination de choix pour de nombreux mauriciens en ce qui concerne les études tertiaires dans les filières telles que la médecine, l'ingénierie, l'économie et la gestion. En effet on retrouve beaucoup de cadres formés en France parmi les chefs d'entreprises mauriciennes.

Mais on note que les entreprises françaises sont moins présentes dans notre secteur financier. On souhaiterait un plus grand partenariat entre La France et Maurice dans ce domaine afin de saisir les opportunités d'investissements dans les pays d'Afrique francophone.

Permettez- moi, Monsieur L'Ambassadeur, de partager avec vous quelques notes à propos de la FSC.

La FSC, créée en décembre 2001, est chargée de la régulation des marchés financiers ainsi que de l'agrément et la surveillance des établissements financiers non-bancaires, incluant les compagnies d'assurances et le *global business*.

La FSC agit de concert avec le gouvernement, la Banque de Maurice, la Financial Reporting Council (autorité des normes comptables), ainsi que les associations professionnelles dans le secteur financier.

- (i) Les échanges entre la FSC et le gouvernement permettent la sensibilisation sur les enjeux de la régulation financière et contribuent ainsi au développement et la réglementation du secteur financier non bancaire.
- (ii) La collaboration entre la FSC et la Banque de Maurice s’articule principalement autour de trois grands domaines :
 - la stabilité financière,
 - les échanges d’informations et
 - la collaboration sur les missions de contrôle.
- (iii) La Chief Executive de la FSC est membre du Conseil d’administration de la Financial Reporting Council (l’autorité des normes comptables) qui a aussi pour mission d’assurer la surveillance de la profession des commissaires aux comptes (auditeurs).

L’une des fonctions statutaires de la FSC est la protection des consommateurs de produits et de services financiers. De part ses activités, elle assure une meilleure compréhension des mécanismes de commercialisation des produits financiers.

La FSC s’adhère aux pratiques mises en place par des organismes internationales afin que l’intermédiation financière soit fiable et de qualité et pour une meilleure régulation du secteur des services financiers non bancaires à Maurice.

La FSC est un membre de:

- L'Organisation Internationale des Commissions de Valeurs (OICV)
- L'Organisation Internationale des pensions professionnelles (IOPS)
- L'Association internationale des contrôleurs d'assurance (IAIS)
- Le Conseil Régional du Groupe de Stabilité Financière (FSB-RCG)
- La Communauté de Développement de l'Afrique Australe - Comité pour les Autorités de l'Assurance, des valeurs mobilières et autorités financières non bancaires (SADC- CISNA)

Pour la FSC, comme pour les autres régulateurs des marchés, la finance est nécessaire à la croissance et une finance bien régulée est une finance utile à l'économie.

Nous espérons que ce protocole d'accord va renforcer la coopération entre nos deux pays dans le domaine des secteurs financiers.

Merci pour votre attention.

Financial Services Commission
14 octobre 2014